



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT BMX AIN RHONE METROPOLE DE LYON 2018

1 Le calendrier :

- 11/03/2018 DARDILLY
- 25/03/2018 MEYZIEU
- 28/04/2018 NEUVILLE
- 27/05/2018 SAINTE CONSORCE
- 09/06/2018 BEYNOST
- 23/09/2018 AMPLEPLUIS
- 06/10/2018 LIMONEST (finale)

2 Le règlement :

Le règlement national 2018 sera le règlement de référence.

Tous et seul, les pilotes licenciés (licence en cour de validité) de l'Ain et du Rhône Métropole de Lyon peuvent participer, les pilotes nationaux et élite ne peuvent pas participer, il leur sera créé un open (minime et + avec inscription sur place le jour même), si le nombre de participants est suffisant (minimum 4 pilotes). Les pilotes extérieurs aux deux comités peuvent participer à cet open,

Le tarif d'inscription est fixé à 12€ pour l'open.

3 Les horaires :

Les essais se feront par catégories.

11h-12h30 essais

13h15 début des courses : 24 puis 20 pouces

17h45 remise des récompenses par le club

Pour la finale les horaires seront :

10h30 – 12h00 essais

12h45 début des courses : 24 puis 20 pouces

17h00 remise des récompenses par le club, puis par les comités.

4 Les engagements :

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20" ou une épreuve 24"

6€ par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse.

10,50€ par pilote pour les catégories minime et plus

- Pour une épreuve 20" et une épreuve 24"

13€ par pilote pour toutes les catégories

5 Les inscriptions :

Les inscriptions devront être envoyées par le responsable des engagements de chaque club au secrétariat de la course.

Le règlement de l'épreuve se fera sur place auprès du club organisateur.

Les **inscriptions se feront obligatoirement sur la feuille type** jointe au dossier d'invitation. Les pilotes seront notés par **ordre alphabétique**.

Les **inscriptions se feront uniquement par courriel** pour le **mercredi 21H00, avant la course**, dernière limite.

Le responsable du secrétariat confirmera par retour les inscriptions. Mais c'est au club de s'assurer que les engagements ont bien été réceptionnés.

La liste des engagés définitifs sera confirmée auprès des clubs le vendredi précédant l'épreuve.

Les inscriptions tardives seront possibles le jour de la course seulement s'il reste de la place sur les feuilles de race, Il faudra pour cela venir s'informer des places libres et s'inscrire de suite jusqu'à épuisement des places (1^{er} arrivé = 1^{er} servi). cependant une pénalité de retard sera appliquée. Cette pénalité sera égale au montant de l'engagement et sera à payer par le pilote lors de son inscription sur place.

Pas de remboursement pour annulations postérieures au jeudi 21h.

6 Les catégories :

Voir le tableau annexé.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie inférieure ou supérieure tout en gardant un classement séparé.

Si les pilotes d'une catégorie sont moins de 8 pilotes les classement s'effectuera sur 5 manches,

Les 24" garçons et fille courront ensemble. S'il y a suffisamment de filles, une catégorie sera créée.

Pour les croiseurs il sera créé 2 catégories :

- Cruiser A pour les plus aguerris
- Cruiser B pour tous les autres

Les pilotes choisiront en début de championnat leur catégorie qui sera effective pour toute la suite du championnat, au final seule la catégorie Cruiser A se verra décerner le titre de champion.

7 Classement et récompenses :

- À l'issue de chaque courses

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers (au maximum) des catégories présentes.

Cela devra être spécifié sur les invitations.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**, les récompenses ne seront **pas remises à un tiers** !

Les pilotes devront être revêtu de leur tenue de club pour monter sur le podium.

8 Règlement technique :

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition. Un contrôle des licences sera effectué lors de l'émargement des pilotes avant les essais, **tout pilote n'ayant pas émargé ne prendra pas le départ**.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour les vélos ceux-ci devront être muni de plaque frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

À partir de la catégorie **benjamin** les **transpondeurs** seront utilisés pour le classement, ceux ci seront **remis** au pilote en **échange de sa licence uniquement**, les transpondeurs seront installés sur le vélo par le pilote (l'endroit sera précisé et contrôlé le jour de la course), **tout pilote n'ayant pas de transpondeur ne pourra pas participer à la course**.

À la fin de la course les pilotes devront **rendre leur transpondeur** et récupérer leur licence, tout transpondeur non restitué sera **facturé 60€** au club du pilote.

9 Arbitre de course :

La commission des arbitres du Rhône Métropole de Lyon représentée par Monsieur Xavier Rongère propose un président de jury et un minimum de trois arbitres. Le club organisateur doit prévoir en complément :

- La mise en place d'un secrétariat pour le montage et gestion des courses (moyen humain et matériel)
- Un "starter"
- Une personne en pré-grille
- Des arbitres de piste
- Des "pointeurs et aboyeurs" à l'arrivée.

Les autres clubs devront fournir des arbitres comme le prévoit le tableau qui leur sera transmis.

Pour le comité de l'Ain
de cyclisme

Thierry DUPONT

Pour le comité du Rhône
Métropole de Lyon de cyclisme

Jean-Philippe COUREAUT